

NOCTI RAID

30 - 31 JANVIER 2027

18^E ÉDITION

RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET SPORTIF

Une nuit pour vous dépasser

Bâtiment 225, rue André Ampère, 91440 Bures-sur-Yvette
Organisé par l'AEDEPS (Association Évènementielle des Étudiants Paris-Saclay)
Règlement mis à jour le 31 octobre 2026

Sommaire

Préambule.....	3
Partie I – Présentation et inscriptions.....	3
Article 1 – L’organisateur.....	3
Article 2 – L’événement.....	3
Article 3 – L’éthique de l’événement.....	4
Article 4 – Conditions de participation.....	5
Article 5 – Inscriptions.....	5
Article 6 – Licence et documents obligatoires.....	6
Article 7 – Tarifs, annulation et remboursement.....	7
Partie II – Règlement sportif.....	9
Article 8 – Le parcours.....	9
Article 9 – La sécurité.....	10
Article 10 – Le matériel.....	10
Article 11 – Le jour de la course.....	12
Article 12 – Règles par discipline.....	12
Article 13 – Pénalités et sanctions.....	14
Article 14 – Chronométrage, classement et récompenses.....	15
Article 15 – Clauses générales.....	16

Préambule

Chaque participant doit prendre connaissance du présent règlement avant l'événement. En s'inscrivant au NoctiRaid 2027, il l'accepte sans réserve et s'engage à le respecter. L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement jusqu'à la veille de l'épreuve ; toute modification sera alors communiquée par e-mail aux participants inscrits.

Les participants déclarent avoir connaissance des risques liés à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel, de jour comme de nuit. L'organisation ne peut être tenue pour responsable d'un accident ou d'une défaillance résultant d'un mauvais état de santé ou d'une préparation insuffisante.

Partie I – Présentation et inscriptions

Article 1 – L'organisateur

Le NoctiRaid est porté par l'AEDEPS (Association Évènementielle des Étudiants Paris-Saclay), association loi 1901 dont le siège est situé au 335 rue Pierre de Coubertin, 91440 Bures-sur-Yvette. Il est conçu et organisé chaque année par les étudiants du Master 2 "Sport, Leisure and Event Management" (SLEM) de l'Université Paris-Saclay.

L'AEDEPS est un organisateur affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) pour la saison 2027, sous le numéro ORGA01949.

Contacts

- Organisation : adm.noctiraid@gmail.com
- Participants (inscriptions, questions sur la course) : athletes.noctiraid@gmail.com

Article 2 – L'événement

Le NoctiRaid est un raid multisports de nature par équipes, organisé le samedi 30 janvier 2027 au départ du bâtiment 225 (225 rue André Ampère, 91440 Bures-sur-Yvette), en grande partie sur les chemins de randonnée de la Vallée de Chevreuse. Conformément à la définition de la FFTRI, il enchaîne plusieurs disciplines de nature non motorisées. Il regroupe quatre courses distinctes, de la course en famille au raid de nuit. Le but de chaque course est de réaliser le parcours chronométré le plus rapidement possible, en enchaînant toutes les disciplines prévues. Les parcours peuvent emprunter des portions de route ou de chemin.

	NoctiJunior	NoctiFamily	NoctiSprint	NoctiRaid
Public	12 à 17 ans	Au moins un adulte et un participant de moins de 16 ans (8 ans minimum)	16 ans et plus	18 ans et plus
Équipes	2 ou 3 participants	2 à 5 participants	2 ou 3 participants	2 ou 3 participants
Distance (hors course d'orientation)	15 km	10 km	28 km	60 km
Dénivelé positif	125 m	110 m	420 m	950 m
Disciplines	VTT, tir à la	VTT, course	VTT, tir à la	VTT, tir à la

	carabine, course d'orientation, trail	d'orientation, tir à la carabine	carabine, trail, course d'orientation	carabine, Bike & Run, trail, course d'orientation
Départs	Samedi 30, de 11h00 à 11h30	Samedi 30, de 11h30 à 12h00	Samedi 30, de 14h30 à 15h00	Samedi 30, de 19h00 à 19h30

Les horaires de la journée (retrait des dossards, briefings, pasta party, remise des prix) et le déroulé détaillé de chaque course sont communiqués sur le site internet et les réseaux sociaux du NoctiRaid, ainsi que dans le roadbook.

Article 3 – L'éthique de l'événement

Les participants, bénévoles et organisateurs s'entendent autour des valeurs suivantes.

3.1 Le respect des personnes

Chacun respecte les autres participants et la population locale qui accueille la course, y compris de nuit. Le respect des riverains est de rigueur lors des traversées de zones habitées. Aucune forme de tricherie n'est tolérée, avant comme pendant la course. L'aide matérielle entre participants est autorisée pendant la course.

3.2 Le respect des bénévoles et des organisateurs

Les participants adoptent en toutes circonstances un comportement respectueux envers les bénévoles et les organisateurs : les insultes, menaces, intimidations, comportements agressifs et toute forme de violence sont interdits. Tout désaccord avec un bénévole s'exprime de manière respectueuse ; en cas de contestation d'une décision, les participants s'adressent à l'organisation selon la procédure prévue à l'article 14.3.

3.3 Le respect de l'environnement et des lieux traversés

Le parcours offre aux participants le cadre privilégié des espaces naturels et forestiers de la Vallée de Chevreuse, et peut traverser une zone Natura 2000 ou passer à proximité. Ces espaces protégés abritent une faune et une flore fragiles : les participants doivent faire preuve d'une vigilance particulière.

Sur l'ensemble du parcours, les participants :

- restent sur les chemins et le tracé balisé, sans couper à travers les sous-bois, les prairies ou les zones humides, et respectent les zones interdites signalées sur les cartes ;
- respectent la faune et la flore : ils ne cueillent ni ne dégradent aucune plante et ne dérangent pas les animaux ;
- limitent le bruit, en évitant les cris et la musique ;
- ne fument pas et n'allument aucun feu ;
- ne laissent aucun déchet, même biodégradable, et le conservent jusqu'au village, où des points de tri sont installés ;
- respectent les terrains privés et communaux traversés, ainsi que la tranquillité des riverains.

Aucun écart ne sera toléré. Tout comportement contraire à ces règles entraînera la disqualification immédiate de toute l'équipe.

De son côté, l'organisation retire l'ensemble du balisage et du matériel installé sur le parcours au plus tard dans la journée suivant l'épreuve, et rend les lieux dans leur état d'origine.

3.4 Le partage et la solidarité

Chaque participant ou bénévole vient prioritairement en aide à toute personne en situation dangereuse.

3.5 La connaissance de ses limites

Chaque participant doit tenir compte de ses limites. Des points de secours sont mis en place, mais tout participant doit s'arrêter si son état physique se dégrade.

Article 4 – Conditions de participation

4.1 Âge

- NoctiRaid : 18 ans révolus le jour de la course.
- NoctiSprint : 16 ans révolus le jour de la course.
- NoctiJunior : de 12 à 17 ans le jour de la course.
- NoctiFamily : chaque équipe doit compter au moins un participant âgé de 18 ans révolus et au moins un participant âgé de moins de 16 ans le jour de l'épreuve. Tous les membres de l'équipe doivent avoir au minimum 8 ans révolus.

Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

4.2 Composition des équipes

Les équipes sont composées de 2 ou 3 participants pour le NoctiRaid, le NoctiSprint et le NoctiJunior, et de 2 à 5 participants pour la NoctiFamily. Chaque équipe désigne un capitaine, interlocuteur de l'organisation. Seules les équipes complètes peuvent prendre le départ, sauf accord de l'organisation. Un changement d'équipier est possible avant la course, dans les conditions prévues à l'article 7.4. Pendant toute l'épreuve, les équipiers doivent rester groupés, à portée de voix, et passer ensemble à chaque point de contrôle.

4.3 Aptitude physique et compétences requises

Chaque participant doit être en bonne condition physique et apte à l'effort demandé par la course choisie : plusieurs heures d'activité sur sentiers et routes, en conditions hivernales et, pour le NoctiRaid, de nuit. Il appartient à chacun d'évaluer ses capacités avant de s'inscrire. Chaque participant doit savoir pratiquer le VTT sur chemins, et chaque équipe doit compter au moins un membre capable de s'orienter à l'aide d'une carte.

Article 5 – Inscriptions

5.1 Modalités d'inscription et date limite

Les inscriptions aux quatre courses s'effectuent sur la plateforme NextRun. Une personne désignée par l'équipe procède à l'inscription de l'ensemble des équipiers et renseigne les informations demandées pour chacun d'eux. Les personnes souhaitant participer sans équipe peuvent contacter l'organisation, qui pourra les aider à compléter une équipe.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 20 janvier 2027 inclus, ou jusqu'à ce que le nombre maximal de participants soit atteint. L'organisation se réserve le droit de modifier cette date ; toute modification sera annoncée sur le site et les réseaux sociaux du NoctiRaid.

Pour des raisons de sécurité et d'horaires, un même participant ne peut pas s'inscrire à la fois à la NoctiFamily et au NoctiJunior, ni au NoctiSprint et au NoctiRaid.

5.2 Nombre de places

Le nombre de participants est limité à 150 pour le NoctiRaid, 140 pour le NoctiSprint, 50 pour le NoctiJunior et 80 pour la NoctiFamily. Selon la demande, l'organisation pourra décider d'augmenter ces quotas.

5.3 Nom d'équipe

Chaque équipe choisit librement son nom. Celui-ci doit rester respectueux et conforme à l'esprit de l'événement : l'organisation se réserve le droit de refuser un nom jugé inapproprié et de demander à l'équipe d'en proposer un autre.

5.4 Validité de l'inscription

Pour que l'inscription soit valide, les participants doivent :

- remplir tous les champs demandés sur la plateforme NextRun ;
- transmettre les documents obligatoires (article 6) ;
- procéder au paiement des frais d'inscription (article 7) ;
- télécharger et configurer l'application de sécurité SafeRace (article 6.3).

Article 6 – Licence et documents obligatoires

6.1 Licence FFTRI et Licence Expérience

Les participants titulaires d'une licence annuelle FFTRI valable pour la compétition doivent disposer d'une licence en cours de validité. Les participants non titulaires d'une telle licence doivent souscrire une Licence Expérience FFTRI correspondant à leur course. Cette licence est à la charge du participant et s'ajoute aux frais d'inscription :

- NoctiRaid : Licence Expérience Raid S – 7 € par participant ;
- NoctiSprint : Licence Expérience Raid XS – 4 € par participant ;
- NoctiJunior : Licence Expérience Raid XXS jeunes – 4 € par participant ;
- NoctiFamily : Licence Expérience Raid XXS open – 4 € par participant.

La Licence Expérience est souscrite selon les modalités communiquées par l'organisation.

6.2 Justificatifs de santé et autorisation parentale

Les participants fournissent les justificatifs requis par la FFTRI selon leur âge et leur situation, ainsi que les éventuels justificatifs de santé exigés par la réglementation en vigueur. Les participants mineurs transmettent également les documents de santé et l'autorisation parentale exigés. Les documents sont transmis selon les modalités indiquées sur la plateforme NextRun. À défaut de justificatifs obligatoires valides, le participant n'est pas autorisé à prendre le départ.

6.3 Application de sécurité SafeRace

Pour participer à l'une des quatre courses, au moins un membre de chaque équipe doit télécharger gratuitement l'application SafeRace avant l'épreuve et se connecter à l'événement à l'aide du code communiqué par l'organisation. Ce membre vérifie que l'application est installée et configurée avant le départ, et active les autorisations nécessaires à son fonctionnement, notamment la localisation. Son

utilisation est recommandée pour tous les participants majeurs. En NoctiJunior, les parents ou représentants légaux s'assurent qu'au moins un membre de l'équipe dispose d'un téléphone équipé de l'application.

L'application permet de signaler un incident, de demander de l'aide ou de déclarer un abandon. Elle complète le dispositif de sécurité de l'organisation, sans se substituer aux services de secours professionnels.

Article 7 – Tarifs, annulation et remboursement

7.1 Tarifs

2027	Tarif classique	Tarif early bird*	Tarif étudiant (+ SLEM)	Tarif étudiant early bird* (+ SLEM)
NoctiFamily	25 € (par équipe de 2) + 6 € par personne supplémentaire	20 € (par équipe de 2) + 6 € par personne supplémentaire	–	–
NoctiJunior (12-17 ans)	15 €	12 €	–	–
NoctiSprint	30 €	25 €	25 €	20 €
NoctiRaid	44 €	37 €	37 €	30 €

* Les tarifs early bird s'appliquent jusqu'au 1er décembre 2026 inclus. L'organisation se réserve la possibilité de prolonger cette période. La Licence Expérience FFTRI s'ajoute pour les non-licenciés (article 6.1).

7.2 Ce que comprennent les frais d'inscription

Pour toutes les courses :

- le dossard et la plaque de vélo ;
- le chronométrage électronique ;
- les ravitaillements ;
- la médaille finisher ;
- la pochette du raideur, avec les cartes du parcours ;
- l'accès au village (partenaires, animations, chill zone) ;
- le service de consigne ;
- l'accès aux douches et aux vestiaires.

En complément :

- NoctiSprint : la pasta party après la course et l'accès aux soins des kinésithérapeutes ;
- NoctiRaid : le cache-cou NoctiRaid offert, la pasta party avant la course et l'accès aux soins des kinésithérapeutes.

7.3 Location de VTT

L'organisation propose la location d'un VTT (casque inclus):

- NoctiFamily et NoctiJunior : 20 € ;

- NoctiSprint : 28 € ;
- NoctiRaid : 38 €.

La location se réserve au moment de l'inscription sur la plateforme NextRun, dans la limite des stocks disponibles. Les vélos sont proposés en plusieurs tailles (adultes et enfants), sous réserve de disponibilité : le participant indique sa taille en centimètres lors de l'inscription, afin que le prestataire de location lui attribue un vélo adapté. Un état des lieux est réalisé avec le participant au retrait puis au retour du vélo ; toute anomalie doit être signalée à l'organisation ou au prestataire. À l'issue de la course, un espace de nettoyage est mis à disposition afin de restituer le VTT dans un état de propreté conforme à celui de la remise. En cas de perte ou de détérioration imputable au participant, des frais pourront être facturés selon les modalités communiquées avant la location.

7.4 Annulation par le participant et échange de dossard

Jusqu'au 30 décembre 2026, en cas de blessure ou de maladie et sur présentation d'un justificatif médical, 50 % des frais d'inscription sont remboursés. Du 31 décembre 2026 au 19 janvier 2027, 25 % sont remboursés. À partir du 20 janvier 2027, aucun remboursement n'est accordé, quelle que soit la cause du désistement.

Conformément à l'article 4.2, un changement d'équipier est autorisé jusqu'au 20 janvier 2027.

- Le capitaine de l'équipe procède à la modification via la plateforme NextRun.
- Le nouveau membre remplaçant doit obligatoirement créer son profil, accepter le présent règlement, fournir les justificatifs requis (article 6) et régler sa propre Licence Expérience FFTRI (ou présenter une licence annuelle valide). En effet, la Licence Expérience étant strictement nominative, elle ne peut être cédée d'un participant à un autre.
- Aucun changement d'équipier ne sera validé s'il rend l'équipe non conforme aux règles de composition (âge, nombre minimum/maximum de participants selon les articles 2 et 4.1).

À défaut de remplaçant trouvé et validé avant le 20 janvier 2027, l'équipe peut tout de même prendre le départ à condition de respecter le quota minimum d'équipiers requis pour sa course, mais les conditions d'annulation classiques s'appliquent pour la part du membre absent.

7.5 Annulation, modification ou arrêt de l'épreuve

Si l'épreuve doit être annulée pour une raison indépendante de la volonté de l'organisation (conditions météorologiques dangereuses, décision des autorités, force majeure...), l'organisation, qui aura déjà engagé une grande partie des frais, ne pourra pas garantir le remboursement intégral des inscriptions. Elle proposera aux participants un remboursement partiel des frais d'inscription, dont le montant dépendra des frais déjà engagés, ainsi qu'un avantage sur l'inscription à l'édition 2028. La Licence Expérience FFTRI n'est pas remboursable. Les participants seront informés par e-mail des modalités dans les 30 jours suivant l'annulation.

Si, pour des raisons de sécurité, l'organisation raccourcit, modifie ou neutralise une ou plusieurs sections, ou arrête l'épreuve en cours, aucun remboursement n'est effectué.

Partie II – Règlement sportif

Article 8 – Le parcours

8.1 Itinéraire et balisage

- Les participants ont l'obligation de suivre les itinéraires balisés ou indiqués par l'organisation. Il est strictement interdit de quitter le parcours, sous peine de disqualification.
- Sur les parcours libres, où les participants choisissent leur itinéraire en orientation, l'organisation peut contrôler ou interdire l'utilisation de certains axes, lieux ou routes. Le passage par les points de contrôle est alors obligatoire.
- L'itinéraire peut longer des champs et des propriétés privées. Il est strictement interdit de les traverser.
- Il est strictement interdit de déplacer, dissimuler, retirer, détériorer, détruire ou modifier toute balise de course d'orientation, tout boîtier de contrôle ou tout élément de balisage installé par l'organisation.
- Tout accompagnement d'une équipe (voiture, moto, vélo, piéton...) est interdit.

8.2 Modification du parcours

Afin de garantir la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit, en cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, gel, vent, brouillard...) ou de tout événement imprévu, de modifier le parcours et l'emplacement des ateliers, de proposer un itinéraire de repli, de raccourcir ou de neutraliser une section, de modifier les barrières horaires ou d'arrêter l'épreuve. Les participants sont tenus de suivre toute modification qui leur est signalée.

8.3 Temps maximal et barrières horaires

Les départs sont échelonnés depuis le village (bâtiment 225), le samedi 30 janvier : de 11h30 à 12h00 pour la NoctiFamily, de 11h00 à 11h30 pour le NoctiJunior, de 14h30 à 15h00 pour le NoctiSprint et de 19h00 à 19h30 pour le NoctiRaid. Le temps de chaque équipe est calculé à partir de son propre départ. Le temps maximal n'est donc pas une heure fixe : il correspond à l'heure de départ de l'équipe plus la durée indiquée ci-dessous.

Course	Temps maximal (à compter du départ de l'équipe)
NoctiFamily	2h30
NoctiJunior	2h30
NoctiSprint	4h30
NoctiRaid	8h30

Des barrières horaires intermédiaires peuvent être fixées sur le parcours ; elles sont précisées dans le roadbook.

Doit obligatoirement mettre fin à sa participation, et est déclarée non classée, toute équipe :

- dépassant son temps maximal ou franchissant une barrière horaire intermédiaire après l'heure limite ;
- n'étant pas en mesure d'atteindre la prochaine barrière horaire dans les délais, sur décision de l'organisation ;
- dont l'un des membres n'est pas autorisé à poursuivre pour raison médicale.

L'équipe restitue alors son doigt électronique et retire ses dossards. Les participants souhaitant poursuivre leur chemin à titre personnel, en dehors de la compétition, le font sous leur propre responsabilité et dans le

respect des règles de circulation en vigueur : l'organisation ne garantit plus le maintien du balisage ni la présence de signaleurs.

Article 9 – La sécurité

9.1 Dispositif de secours

Le dispositif prévisionnel de secours est assuré par la Croix Blanche, association agréée de sécurité civile, présente au village et en mesure d'intervenir sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve. Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout participant qu'ils jugent inapte à poursuivre. L'organisation dispose d'un réseau de communication interne reliant ses responsables. Sur un parcours en milieu naturel, et de nuit, les secours peuvent mettre plus de temps à arriver que dans la vie courante.

9.2 Signaleurs et code de la route

Des signaleurs bénévoles sont postés aux intersections et traversées de route jugées dangereuses. Ils signalent le passage de la course aux autres usagers, mais les participants restent tenus de respecter scrupuleusement le code de la route sur toutes les portions routières. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du code de la route.

9.3 Briefing et consignes de sécurité

Un briefing obligatoire est organisé pour l'ensemble des participants avant le départ de chaque course ; les questions relatives au roadbook peuvent y être posées. Toute consigne de sécurité donnée par un membre de l'organisation doit être appliquée. Tout participant a le devoir de porter assistance à une personne en difficulté, notamment en prévenant l'organisation de la nature et du lieu de l'accident.

9.4 Accident et abandon

En cas d'accident, les participants alertent l'organisation via l'application SafeRace ou en appelant le responsable sécurité (numéro indiqué dans le roadbook). Toute l'équipe reste avec le blessé jusqu'à l'arrivée d'un membre de l'organisation ou des secours ; en aucun cas le blessé ne doit être laissé seul.

Toute équipe ou tout participant qui abandonne doit le signaler immédiatement à l'organisation, via l'application SafeRace ou en appelant la direction de course. L'équipe restitue son doigt électronique et ses dossards, au plus tard à son retour au village.

9.5 Public et accompagnateurs

Le public et les accompagnateurs sont accueillis uniquement dans les deux gymnases de l'événement : le gymnase du bâtiment 225 (225 rue André Ampère, Bures-sur-Yvette), où se trouvent le village, le départ et l'arrivée, et le gymnase du bâtiment 335 (COSEC), où se situe l'atelier de tir. Ils ne sont pas amenés à se rendre sur le parcours, et notamment dans les espaces forestiers, réservés aux participants, aux bénévoles et à l'organisation.

Article 10 – Le matériel

10.1 Matériel obligatoire

Pour toutes les courses – par participant : une réserve d'eau, une couverture de survie, un sifflet, un VTT en bon état, un casque VTT rigide ; par équipe : un téléphone chargé équipé de l'application SafeRace.

En complément pour le NoctiSprint et le NoctiRaid – par participant : une réserve alimentaire, une lampe frontale avec piles de rechange, un brassard réfléchissant, un éclairage avant et arrière sur le VTT, une pièce d'identité ; par équipe : un kit de réparation VTT (chambre à air, pompe, démonte-pneu – fourni en cas de location).

Chaque participant s'engage à avoir sur lui le matériel obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve et à le présenter à tout contrôle de l'organisation. Des contrôles peuvent avoir lieu au départ et sur le parcours.

10.2 Matériel fortement recommandé

- une réserve alimentaire (NoctiFamily et NoctiJunior ; elle est obligatoire pour le NoctiSprint et le NoctiRaid) ;
- des chaussures de trail (cramponnées et imperméables) ;
- des chaussettes techniques (éviter le coton) ;
- un bonnet et des gants chauds ;
- une paire de lunettes à écran transparent ;
- un collant ou un pantalon long ;
- une couche intermédiaire chaude (type polaire) et un sous-vêtement thermique ;
- un cache-cou polaire ou semi-polaire ;
- une veste imperméable ;
- un porte-carte étanche ;
- un petit sac à dos ;
- des vêtements de rechange ;
- un sac de couchage pour se reposer après le raid ;
- des chauffe-mains pour les mains ;
- une deuxième lampe frontale (de secours) ;
- de la vaseline ou une crème anti-échauffement ;
- une mini-pharmacie (pansements, ampoules, Elastoplast) ;
- un marqueur.

10.3 Matériel et pratiques interdits

Sont interdits, sous peine de disqualification de l'équipe :

- les vélos à assistance électrique ;
- les moyens de transport autres que ceux prévus par les épreuves ;
- les armes, de toutes catégories ;
- les produits dopants et autres substances interdites (sauf ordonnance) visant à améliorer les performances ;
- les stupéfiants et autres produits illicites.

10.4 Conformité du matériel

Le matériel utilisé par les participants doit être conforme aux normes en vigueur (CE) et en bon état de fonctionnement ; il relève de la responsabilité de chaque participant. L'organisation se réserve la possibilité de refuser l'inscription ou le départ d'une personne manifestement non préparée ou insuffisamment équipée.

10.5 Consigne et parc à vélos

Une consigne est mise à disposition au village (bâtiment 225) pour les quatre courses : chaque équipe peut y déposer un sac (vêtements de rechange, équipement...) et ses effets personnels, et y accéder à chaque passage à la base de vie. Un minimum d'affaires peut également être laissé au parc à vélos (matériel obligatoire, veste, coupe-vent...). Bien que des membres de l'organisation soient affectés à la surveillance de ces espaces, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 11 – Le jour de la course

11.1 Retrait des dossards

Le retrait des dossards a lieu le samedi 30 janvier 2027 au bâtiment 225 (225 rue André Ampère, Bures-sur-Yvette), aux horaires communiqués sur le site internet, les réseaux sociaux et dans le roadbook. Il doit être effectué au plus tard 30 minutes avant l'heure du premier départ de la course concernée. Les dossards sont remis sur présentation d'une pièce d'identité et du matériel obligatoire, et après signature d'un engagement sur l'honneur à conserver ce matériel avec soi pendant toute la durée de la course.

11.2 Doigt électronique

L'organisation prête à chaque équipe un doigt électronique, qui fait office de puce de chronométrage et permet de valider son passage à chaque boîtier de contrôle. Il est remis au retrait des dossards. En s'inscrivant, chaque équipe s'engage à le restituer à l'arrivée, ou immédiatement en cas d'abandon. En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution, un montant de 71,40 € est facturé à l'équipe, payable par virement bancaire.

11.3 Pochette du raideur et roadbook

Au retrait des dossards, chaque équipe reçoit une pochette du raideur contenant les cartes des parcours de trail et de VTT. Les cartes de course d'orientation sont remises au départ de l'épreuve de course d'orientation. Un descriptif détaillé du parcours, le roadbook, est envoyé par e-mail aux participants inscrits avant l'événement. Il précise notamment les heures limites de passage.

11.4 Ravitaillement

Le principe de l'épreuve est l'autosuffisance alimentaire : chaque participant prévoit sa propre réserve d'eau et de nourriture. L'organisation peut toutefois mettre en place un ou plusieurs points de ravitaillement sur le parcours, notamment en eau ; leur nombre et leur emplacement sont précisés dans le roadbook. Un ravitaillement final, sucré et salé, plus complet, attend les participants à l'arrivée. Une pasta party est également proposée aux participants du NoctiRaid avant la course et à ceux du NoctiSprint après la course.

Article 12 – Règles par discipline

Dans toutes les disciplines, les équipiers restent groupés et passent ensemble à chaque point de contrôle (article 4.2).

12.1 VTT et Bike & Run

- Le port du casque rigide, jugulaire attachée, est obligatoire sur toutes les sections à VTT et pendant tout le Bike & Run, y compris pour l'équipier qui court.

- Le port de gants de vélo et d'une paire de lunettes à écran transparent est fortement conseillé ; l'organisation n'en fournit pas.
- Toute modification du vélo loué (pédales, freins, selle...) est interdite, sauf accord de la direction de course et du prestataire.
- Toutes les extrémités protubérantes (embouts de guidon, sur-guidon, extrémités des câbles...) doivent être protégées.
- Il est strictement interdit de monter à deux sur un VTT.
- Au Bike & Run, une équipe de 3 dispose de 2 VTT et une équipe de 2 d'un VTT. Les VTT se transmettent de main à main entre équipiers : un vélo laissé au sol au lieu d'être transmis entraîne une pénalité, autant de fois que la faute est constatée (article 13).

12.2 Course d'orientation

- La course d'orientation consiste à retrouver, en temps limité et en terrain varié, des balises à l'aide d'une carte fournie par l'organisation. La carte est distribuée à chaque équipe au départ de l'épreuve ; les zones interdites y sont signalées.
- La procédure de validation des balises est précisée avant le départ.
- Chaque balise obligatoire non trouvée entraîne une pénalité de 20 minutes.
- Au NoctiRaid, l'ordre des balises est indiqué sur la carte et doit être respecté.

Les balises du parcours de course d'orientation se répartissent entre balises obligatoires et balises bonus : 15 balises au total pour le NoctiRaid, 12 pour le NoctiSprint, 5 pour le NoctiJunior et 8 pour la NoctiFamily, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous. Les balises bonus sont facultatives. Chaque balise bonus validée par toute l'équipe donne droit à la bonification de temps indiquée dans le tableau ci-dessous, déduite du temps final. Ces bonifications sont susceptibles d'être modifiées et adaptées à chaque balise. Les balises bonus ne compensent en aucun cas les pénalités, notamment celles appliquées pour une balise obligatoire manquée. La procédure de validation est précisée lors du briefing et dans le roadbook.

Course	Balises obligatoires	Balises bonus	Temps gagné par balise bonus	Bonification maximale
NoctiRaid	10	5	– 5 min	– 25 min
NoctiSprint	9	3	– 5 min	– 15 min
NoctiJunior	3	2	– 5 min	– 10 min
NoctiFamily	6	2	– 5 min	– 10 min

12.3 Tir à la carabine

Course	Passages au tir	Séries de tir par passage
NoctiRaid	2 (après le VTT, puis après le Bike & Run)	5
NoctiSprint	1 (après le VTT)	5
NoctiJunior	1 (après le VTT)	3
NoctiFamily	1 (après la course d'orientation)	3

- L'atelier de tir à la carabine est encadré par des professionnels. Les participants respectent l'ensemble des consignes de sécurité données par l'encadrant.
- À chaque série, une équipe utilise un seul stand et ne peut pas se répartir sur plusieurs stands.
- Chaque participant dispose d'une minute pour toucher les cinq cibles. Chaque cible non touchée dans le temps imparti entraîne une pénalité d'une minute.
- Il est interdit de laisser un coéquipier tirer à sa place.

12.4 Trail

- Les participants respectent le balisage et le tracé du parcours.
- Ils ne gênent pas les autres concurrents qui cherchent à les dépasser.
- L'équipe se présente complète à chaque point de contrôle.

Article 13 – Pénalités et sanctions

Le jury peut prononcer les sanctions suivantes : **pénalité de temps** (temps ajouté au temps final), **mise hors classement** (l'équipe termine mais n'apparaît pas au classement), **disqualification** (mise hors course) et, en cas de faute grave, **exclusion de l'événement**.

#	Infraction	Sanction
1	Check-point non validé sur le parcours	1 heure de pénalité
2	Balise obligatoire de course d'orientation non trouvée	20 minutes de pénalité par balise
3	Balise de course d'orientation pointée dans le désordre lorsque l'ordre est imposé (NoctiRaid)	20 minutes de pénalité par balise concernée
4	Cible non touchée au tir	1 minute de pénalité par cible
5	VTT non transmis de main à main (Bike & Run)	5 minutes de pénalité par faute constatée
6	Élément du matériel obligatoire manquant lors d'un contrôle	30 minutes de pénalité par élément ; disqualification s'il s'agit du casque, de l'éclairage ou de la couverture de survie
7	Jugulaire du casque détachée sur une section à VTT	Avertissement, puis 10 minutes de pénalité
8	Dossard non visible ou non porté	Avertissement, puis 10 minutes de pénalité
9	Gêne volontaire lors d'un dépassement	Avertissement, puis 10 minutes de pénalité
10	Dépassement d'une barrière horaire ou du temps maximal de course	Mise hors classement (article 8.3)
11	Perte du doigt électronique	Mise hors classement si les passages ne peuvent pas être vérifiés ; doigt facturé 71,40 €
12	Comportement irrespectueux, injurieux, agressif ou intimidant envers un participant, un bénévole ou un organisateur	Disqualification
13	Déchet jeté ou abandonné, non-respect des consignes de propreté	Disqualification
14	Sortie du parcours, traversée d'une propriété privée	Disqualification
15	Déplacement, dissimulation ou dégradation d'une balise ou du balisage	Disqualification et exclusion de l'événement
16	Équipier laissé seul en dehors d'un point de contrôle (hors force majeure)	Disqualification

17	Non-respect des consignes de sécurité ou du code de la route	Disqualification
18	Non-respect des consignes d'un signaleur	Disqualification
19	Casque non porté sur une section à VTT ou au Bike & Run	Disqualification
20	Deux personnes sur un même VTT	Disqualification
21	Modification non autorisée d'un vélo loué	Disqualification
22	Coéquipier tirant à la place d'un autre au tir	Disqualification
23	Accompagnement d'une équipe (voiture, moto, vélo, piéton...)	Disqualification
24	Matériel ou pratique interdits (article 10.3)	Disqualification
25	Non-respect de tout ou partie du présent règlement	Disqualification

Article 14 – Chronométrage, classement et récompenses

14.1 Chronométrage

Le temps de chaque équipe est calculé à partir de son propre départ, les départs étant échelonnés. Chaque course est chronométrée en continu : les épreuves s'enchaînent et le chronomètre ne s'arrête pas, y compris en cas d'attente habituelle avant ou pendant le tir. Seule exception : lorsque l'accès à l'atelier de tir est bloqué en raison d'un nombre trop important de participants, un bénévole désigné par l'organisation peut geler le temps de l'équipe à l'aide du doigt électronique et de la balise dédiée, uniquement pendant la durée du blocage. Le chronométrage reprend dès que l'équipe peut accéder à l'atelier. Les participants doivent respecter les instructions de ce bénévole.

14.2 Classement

À la fin de chaque course, l'organisation et le prestataire de chronométrage établissent un classement provisoire, en tenant compte des pénalités, des bonifications et des éventuels gels de temps. Ce classement est affiché au village.

14.3 Réclamations

Les réclamations sont déposées par écrit auprès de la direction de course, au village, par le capitaine de l'équipe, dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires.

14.4 Jury d'épreuve

Le jury d'épreuve se compose des directeurs de course, d'un responsable du dispositif de secours (Croix Blanche) et des responsables des postes de contrôle concernés. Il statue, dans un délai compatible avec les impératifs de la course, sur tous les litiges, réclamations et disqualifications survenus pendant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Le classement définitif est ensuite arrêté et publié.

14.5 Récompenses

Pour le NoctiRaid, le NoctiSprint et le NoctiJunior, les récompenses sont attribuées aux trois premières équipes des catégories féminine, masculine et mixte, quel que soit le nombre d'équipes inscrites dans la catégorie. Aucun podium scratch n'est organisé ; le classement général de chaque course est établi et publié par l'organisation. Pour la NoctiFamily, les récompenses sont attribuées aux trois premières équipes du classement général.

Article 15 – Clauses générales

15.1 Assurance

Responsabilité civile de l'organisateur : l'AEDEPS, organisateur affilié à la FFTRI sous le numéro ORGA01949, bénéficie des garanties du contrat d'assurance responsabilité civile MAIF n°4823391R souscrit par la FFTRI, pour toutes les activités liées à l'organisation de l'épreuve. Cette assurance ne couvre pas le rapatriement des participants malades ou blessés et ne constitue pas une assurance individuelle accident.

Assurance des participants : les garanties dont bénéficient les participants dépendent de leur licence (licence annuelle FFTRI ou Licence Expérience). Le détail de ces garanties est consultable sur le site de la FFTRI.

Individuelle accident : conformément à l'article L321-4 du Code du sport, l'organisation informe les participants de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'épreuve peut les exposer.

Matériel personnel : l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation du matériel personnel des participants.

15.2 Droit à l'image

Du fait de son inscription, chaque participant autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de l'événement, pour la communication et la promotion du NoctiRaid, sur tous supports, sans contrepartie. Pour les participants mineurs, cette autorisation est donnée par leurs représentants légaux lors de l'inscription.

15.3 Données personnelles

Les données recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour l'organisation du NoctiRaid. Les documents de santé ne sont consultés que par les membres de l'organisation chargés des inscriptions et ne sont conservés que le temps nécessaire à l'événement. L'application SafeRace ne transmet la localisation d'un participant que lorsqu'il fait un signalement (incident, demande d'aide, abandon), et uniquement pour permettre à l'organisation et aux secours d'intervenir.

Lors de son inscription sur la plateforme NextRun, chaque participant peut refuser la publication de ses résultats. Conformément au RGPD, il peut également demander l'accès à ses données, leur rectification ou leur suppression en écrivant à athletes.noctiraid@gmail.com.

15.4 Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au NoctiRaid 2027 entraînent l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement ou des instructions de l'organisation, ainsi qu'en cas d'infraction aux règles de circulation sur la voie publique.

NOCTIRAID

Une nuit pour vous dépasser

RENDEZ-VOUS LES 30 ET 31 JANVIER 2027

Bâtiment 225, rue André Ampère, 91440 Bures-sur-Yvette

noctiraid.com



@noctiraid

Organisation : adm.noctiraid@gmail.com

Participants : athletes.noctiraid@gmail.com